

Grenoble, le 20 juillet 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Grenoble

Instructions aux candidats du BTS Notariat, session septembre 2020

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session de septembre 2020 du Brevet de Technicien Supérieur Notariat.

Ref : DEC4/DR
Affaire suivie par :
Denis Reverchon

La présente note comporte deux annexes.

Téléphone :
04 76 74 72 47

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN :

Mél :
denis.reverchon
@ac-grenoble.fr

Le calendrier et les centres d'examen figurent en **annexe I et II** de la présente circulaire.

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

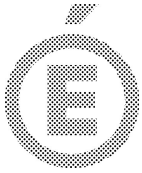
Epreuve orale E6 – Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles

La composition de vos dossiers professionnels doit obéir aux instructions des **annexes 4, 6, 7 et 8** de la circulaire nationale du BTS Notariat qui est jointe à cet envoi.



Attention, le contenu du dossier diffère selon le type d'inscription :

Candidats inscrits au titre de la <u>voie scolaire</u>	Candidats en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en formation continue
<input type="checkbox"/> Certificats de stage originaux (12 semaines de stage minimum) – cf annexe 6 de la circulaire nationale	<input type="checkbox"/> Photocopie du contrat d'apprentissage ou attestation de l'employeur attestant la qualité d'apprenti en office notarial, ou photocopie des certificats de travail en office notarial ou certificats de stage pour les candidats en situation de première formation ou reconversion
<input type="checkbox"/> Tableau récapitulatif des activités (avec cachet de l'organisme de formation et signature du responsable pédagogique) – cf annexe 7 de la circulaire nationale	
<input type="checkbox"/> 4 fiches descriptives d'activités professionnelles recto-verso – cf annexe 8 de la circulaire nationale	<input type="checkbox"/> 2 fiches descriptives d'activités professionnelles – 4 pages maxi – cf annexe 8 de la circulaire nationale
<input type="checkbox"/> Présentation des objectifs des périodes de stage	<input type="checkbox"/> Fiche de présentation générale du contexte professionnel et des compétences mises en œuvre en office notarial – 1 page maxi



Dépôt des dossiers : Les dossiers professionnels seront adressés ou remis par les candidats **en 2 exemplaires** à l'attention de :

**DDFPT Lycée Marlioz
BTS NOTARIAT
Chemin du Lycée
BP 30251
73102 Aix les Bains**

La date limite de dépôt du dossier est le VENDREDI 28 AOUT à 16H dernier délai.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

Conformité des dossiers :

J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la vérification de conformité des dossiers : La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **Non valide** » (NV) à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. **En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice,
- Dossier non conforme à une définition réglementaire,
- Stage non effectué dans un ou plusieurs offices de notaires.

II - JURY – RELEVÉS DE NOTES – DIPLÔMES – LIVRETS SCOLAIRES :

Les délibérations du jury se dérouleront au **Lycée Marlioz à AIX LES BAINS** :

**sous la présidence de Monsieur Philippe IDELOVICI,
IA-IPR d'Économie et Gestion
(la date du jury sera précisée ultérieurement)**

Résultats : La liste des résultats sera affichée dans le centre de délibérations et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

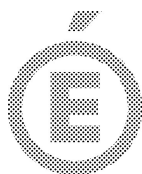
Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations. Il est donc important de **signaler à mes services tout changement d'adresse postale** en cours d'année.

III – FRAUDE A L'EXAMEN :

Les fraudes aux examens et concours de l'enseignement technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

IV - NOTES DE SYNTHÈSE ET CERTIFICATS DE STAGE :

Les dossiers mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 15 juillet 2021.



ANNEXE I - CALENDRIER ET CENTRES D'EXAMEN DES EPREUVES ECRITES

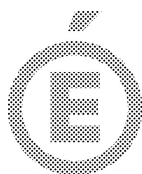
B.T.S. NOTARIAT – SESSION SEPTEMBRE 2020

CALENDRIER

EPREUVES ECRITES		
E3 - Environ. économique et manag. du notariat (EEMN)	Lundi 14 septembre 2020	14h00 à 17h00
E2 - A Langue vivante (LV1)	Mardi 15 septembre 2020	10h00 à 12h00
E1 - Culture générale et expression (CGE)	Mardi 15 septembre 2020	14h00 à 18h00
E4 - Droit général et droit notarial (DGDN)	Mercredi 16 septembre 2020	13h00 à 17h00
E5 - Techniques notariales (TN)	Jeudi 17 septembre 2020	13h00 à 18h00

CENTRES D'EXAMEN DES EPREUVES ECRITES

ORIGINE DES CANDIDATS	CENTRES D'ECRITS
Candidats Individuels inscrits dans le 01, le 42 et le 69 et candidats scolarisés dans ces départements	L'information sera précisée sur la convocation envoyée fin août
Candidats Individuels inscrits dans le 21 et le 71 69 et candidats scolarisés dans ces départements	L'information sera précisée sur la convocation envoyée fin août
Candidats Individuels inscrits dans le 07 et le 26, et candidats scolarisés dans ces départements	LYCEE LES 3 SOURCES BOURG LES VALENCE
Candidats Individuels inscrits dans le 38, le 73 et le 74, et candidats scolarisés dans ces départements	LYCEE MARLIOZ AIX LES BAINS
Candidats Individuels inscrits dans le 89, et candidats scolarisés dans ce département	L'information sera précisée sur la convocation envoyée fin août



ANNEXE II - CALENDRIER ET CENTRES D'EXAMEN DES EPREUVES ORALES

B.T.S. NOTARIAT – SESSION SEPTEMBRE 2020

EPREUVES	CANDIDATS	DATES	CENTRES
E2 B - Langue vivante obligatoire – Anglais et Espagnol	Tous les candidats	Le 22 septembre 2020	Lycée Marlioz Aix Les Bains
E6 - Conduites et Présentation d'Activités Professionnelles	Tous les candidats	Le 22 septembre 2020	Lycée Marlioz Aix Les Bains